

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 24511**

### Intitulé

MASTER : MASTER Métiers de l'Enseignement de l'Education et de la Formation (MEEF) pour l'Enseignement Agricole - Mention enseignant du second degré

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ecole nationale supérieure de formation de l'enseignement agricole (ENSFEA)	Directeur, Recteur de l'académie

### Niveau et/ou domaine d'activité

**I (Nomenclature de 1967)**

**7 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

333 Enseignement, formation

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme exerce le métier d'enseignant ou de formateur en Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles (EPLEFPA).

Il conçoit et met en œuvre des situations d'enseignement et d'évaluation en formation générale, technologique et professionnelle initiale et continue.

Il participe et contribue aux autres missions des EPLEFPA :

- l'animation et le développement des territoires,
- l'insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes, et l'insertion sociale et professionnelle des adultes
- activités de développement, d'expérimentation et d'innovations agricoles et agroalimentaires
- actions de coopération internationale, notamment en favorisant les échanges et l'accueil d'élèves, apprentis, étudiants, stagiaires et enseignants.

Le titulaire du diplôme est capable de

1. Agir en éducateur responsable, selon des principes éthiques et les valeurs de la République
2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux et réglementaires du système éducatif agricole
3. Connaître les élèves, prendre en compte leur diversité et leurs processus d'apprentissage
4. Maîtriser la langue française à des fins d'enseignement et de communication
5. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier
6. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier
7. Coopérer au sein d'une équipe, contribuer à l'action de la communauté éducative
8. Coopérer avec les partenaires de l'EPLEFPA : les familles, les associations, les acteurs du territoire, l'international
10. Maîtriser et actualiser les savoirs disciplinaires, professionnels et sociaux
11. Maîtriser les enjeux, stratégies et outils didactiques adaptés à sa discipline et aux évolutions de la société
12. Construire, mettre en œuvre et animer des situations éducatives prenant en compte la diversité des élèves
13. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
14. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves
15. Coordonner une classe ou une filière, assurer les fonctions de professeur principal, participer aux jurys d'examen ou de concours

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Enseignement et formation dans les Etablissements Public Locaux d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles.

- Professeur Certifié (PCEA) ou Professeur de Lycée Professionnel Agricole (PLPA) de l'enseignement technique agricole.
- Formateur en Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole
- Formateur en Centre de Formation d'Apprentis
- Enseignant contractuel dans les structures d'enseignement et de formation agricole publiques et privées.

### Codes des fiches ROME les plus proches :

K2109 : Enseignement technique et professionnel

K2107 : Enseignement général du second degré

K2102 : Coordination pédagogique

K2103 : Direction d'établissement et d'enseignement

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

La mention enseignant du second degré propose 31 parcours correspondant à une discipline et une section de recrutement spécifiques de l'enseignement agricole.

Le cursus Master MEEF est structuré en quatre semestres (Master 1 : Semestre 7 et Semestre 8, Master 2 : Semestre 9 et Semestre 10)

Un parcours type est défini comme un ensemble d'unités d'enseignements (UE) à valider. Chaque UE est affectée d'un nombre de crédits

## ECTS

Les UE sont réparties sur les quatre semestres constituant le Master MEEF, à raison de 30 crédits par semestre. La réussite au Master MEEF nécessite la validation de 120 crédits d'un parcours type.

### Année de M1

#### 1. Contexte d'exercice des métiers de l'enseignement, l'éducation et la formation en EPLEFPA

- Connaissance des publics de l'Enseignement Agricole : 3 ECTS
- Connaissance de l'Enseignement Agricole : 6 ECTS
- Valeurs et courants de l'éducation : 5 ECTS
- Agriculture, environnement et société : 3 ECTS
- Langues vivantes : 2 ECTS

#### 2. Recherche

- Initiation à la recherche en éducation : 2 ECTS
- Traiter en interdisciplinarité une question liée à la transition agro-écologique : 5 ECTS

#### 3. Pédagogie et didactique

- Méthodes et outils d'enseignement : 6 ECTS
- Enseigner dans la société de l'information : 5 ECTS

#### 4. Discipline et didactique / parcours

- Savoirs disciplinaires à enseigner : 16 ECTS
- Méthodes d'enseignement de la discipline : 7 ECTS

### Année de M2

#### 1. Contexte d'exercice des métiers de l'enseignement, l'éducation et la formation en EPLEFPA

- Diversité des publics en formation : 3 ECTS
- Coordination et pratiques collectives en EPLEFPA : 3 ECTS
- Langue vivante : 3 ECTS

#### 2. Recherche

- Apports méthodologiques et réalisation du mémoire : 17 ECTS

#### 3. Pédagogie et didactique

- Installer des interactions propices aux apprentissages et à la socialisation des élèves : 5 ECTS
- Mettre en œuvre la pluridisciplinarité : 3 ECTS
- Enseigner dans la société de l'information : 5 ECTS

#### 4. Discipline et didactique /parcours

- Construire et analyser des situations d'enseignement : 21 ECTS

### Validation des UE

Au jury de semestre, il est proposé pour chaque UE, par le biais de l'évaluation d'une ou plusieurs compétences, quatre niveaux d'acquisition des compétences :

- pas du tout acquise : UE non validée, compensation impossible
- insuffisamment acquise : UE non validée
- suffisamment acquise pour entrer dans le métier, malgré une maîtrise perfectible : UE validée, obtention de la totalité des ECTS de l'UE

- suffisamment acquise pour entrer dans le métier, avec une très bonne maîtrise : UE validée, obtention de la totalité des ECTS de l'UE

**Compensation** : La compensation se fait par semestre : pour valider un semestre (et donc la totalité des 30 ECTS du semestre), il faut avoir validé un nombre d'UE correspondant à 80% des ECTS, soit 24 ECTS. Outre les UE "pas du tout acquises", les UE non compensables sont : les UE "langues" et les UE spécifiques aux parcours disciplinaires.

### Attribution de mention

Une mention est accordée selon les principes suivants :

- Assez Bien : au moins 1/3 des ECTS est évalué comme "suffisamment acquis avec une très bonne maîtrise"
- Bien : au moins la moitié des ECTS est évalué comme "suffisamment acquis avec une très bonne maîtrise".
- Très Bien : au moins 2/3 des ECTS est évalué comme "suffisamment acquis avec une très bonne maîtrise".

### Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Commission composée des responsables de mention
En contrat d'apprentissage	X	NON
Après un parcours de formation continue	X	Commission composée des responsables de mention et du responsable formation continue/VAP
En contrat de professionnalisation	X	NON
Par candidature individuelle	X	Possible pour partie du diplôme, en VES ou VAP

Par expérience dispositif VAE prévu en 2016	X	Disposition réglementaire
---------------------------------------------	---	---------------------------

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

### Base légale

**Référence du décret général :**

JO Décret no 2016-854 du 27 juin 2016 fixant les missions de l'Ecole nationale supérieure de formation de l'enseignement agricole  
Arrêté du 27 août 2013 publié au JO du 29 août 2013

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 24 juillet 2015 publié au JO du 6 août 2015

Arrêté du 25 mars 2016 portant renouvellement de l'accréditation de l'Ecole nationale de formation agronomique de Toulouse à délivrer les masters "métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation"

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

**Références autres :**

### Pour plus d'informations

**Statistiques :**

**Autres sources d'information :**

[Ecole Nationale de Formation Agronomique](#)

**Lieu(x) de certification :**

Ecole Nationale de Formation Agronomique de Toulouse-Auzeville

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Toulouse-Auzeville

**Historique de la certification :**

**Certification précédente :** [Enseignement et formation pour l'enseignement agricole et le développement rural](#)